

# Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande du Transporteur pour la création d'un compte de frais reportés relatif au remplacement d'un automatisme de sauvegarde et des systèmes de contrôle et d'acquisition de données du réseau de transport (Dossier R-4006-2017)*

## Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport (**le Transporteur**) entreprend des travaux d'analyse préliminaire en vue du remplacement de l'automatisme assurant le rejet de production et le télédélestage de charge, rendu en fin de vie utile, et du remplacement des systèmes de contrôle et d'acquisition de données du réseau de transport actuels, devenus désuets. Ces travaux s'élèvent respectivement à 5,5 M\$ et à 2,6 M\$ en 2017.

Le Transporteur demande à la Régie de l'énergie (**la Régie**) l'autorisation requise de créer un compte de frais reportés, hors base de tarification et portant intérêts, afin d'y comptabiliser les frais réels engagés à compter du 7 juin 2017 pour reconnaissance ultérieure dans les tarifs de transport d'électricité.

La demande est soumise en vertu des articles 31(5<sup>o</sup>) et 32 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**). La demande ainsi que les documents afférents et la Loi sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) et à ses bureaux.

## Procédure d'examen de la demande

La **Régie** traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie et au Transporteur, au plus tard le **7 juillet 2017 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **11 juillet 2017 à 12 h**. Le dossier sera alors pris en délibéré.

Les commentaires écrits doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

## Le Secrétaire

Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)